

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADESSEANCE DU 23 JUIN 2022

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président
Syndic titulaire : LE FAOU Michel - DEVINE Marc
Excusés : PELISSIER Laurence - LIENS Charles
Syndic suppléant : OLIVIER Denis - CAPELLO Jean Pierre - CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois juin, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : MISE EN PLACE DES TICKETS RESTAURANTS

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : L'ASCO a demandé des devis à différents prestataires (SODEXO et EDENRED) pour connaître les possibilités de mise en place de tickets restaurants sur l'Association.

Le demande de devis est basée sur les conditions suivantes :

- Valeur faciale du ticket : 8 €
- Participation : 50 % ASCO / 50 % AGENTS
- Applicable à l'ensemble des agents de l'ASCO

Oui l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la mise en place des tickets restaurants et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES